



Hénin-Beaumont

Note de présentation du compte administratif 2023

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

(Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art. 107 de la loi NOTRe).

Ville d'Hénin-Beaumont
Direction des Affaires Juridiques
Vu pour être annexé
à la délibération n° 2024-003
LE MAIRE, STEEVE BRIOIS



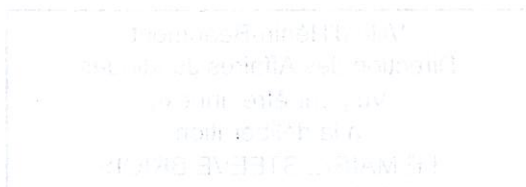
Steeve Briois

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site internet de la Commune.

La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2023, courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.



Le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté.

Ce document est destiné à vérifier la concordance avec les soldes qui résultent des écritures passées durant l'exercice 2023 par le comptable assignataire.

Les opérations du compte de gestion 2023 coïncident parfaitement avec le compte administratif 2023.

Les résultats sont arrêtés et les votes du compte de gestion et du compte administratif peuvent donc s'opérer avant le vote du budget primitif. Cela démontre un respect du cadre réglementaire et des délais et supprime toute incertitude.

I. LES RESULTATS 2023

SECTION	Reprise résultats 2022 (a)	Résultat d'exécution 2023 (b)	Résultats de clôture 2023 (A = a + b)	Soldes restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (=A+B)
Fonctionnement	4 124 399,49	7 735 080,51	11 859 480,00	-	11 859 480,00
Investissement	- 7 742 659,68	3 429 555,99	- 4 313 103,69	- 4 511 452,76	- 8 824 556,45
Total	- 3 618 260,19	11 164 636,50	7 546 376,31	- 4 511 452,76	3 034 923,55

Le résultat de clôture 2023 est excédentaire de 7 546 376,31 € compte tenu des résultats par section suivants :

- Un **excédent de 11 859 480,00 € de la section de fonctionnement** tenant compte des rattachements à l'exercice pour 1 512 224,73 € en dépenses et 432 290,05 € en recettes ;
- Un **déficit de 4 313 103,69 € de la section d'investissement.**

Ce résultat global de clôture 2023 doit couvrir le besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (- 4 511 452,76 €), soit **un résultat d'investissement cumulé déficitaire de 8 824 556,45 €.**

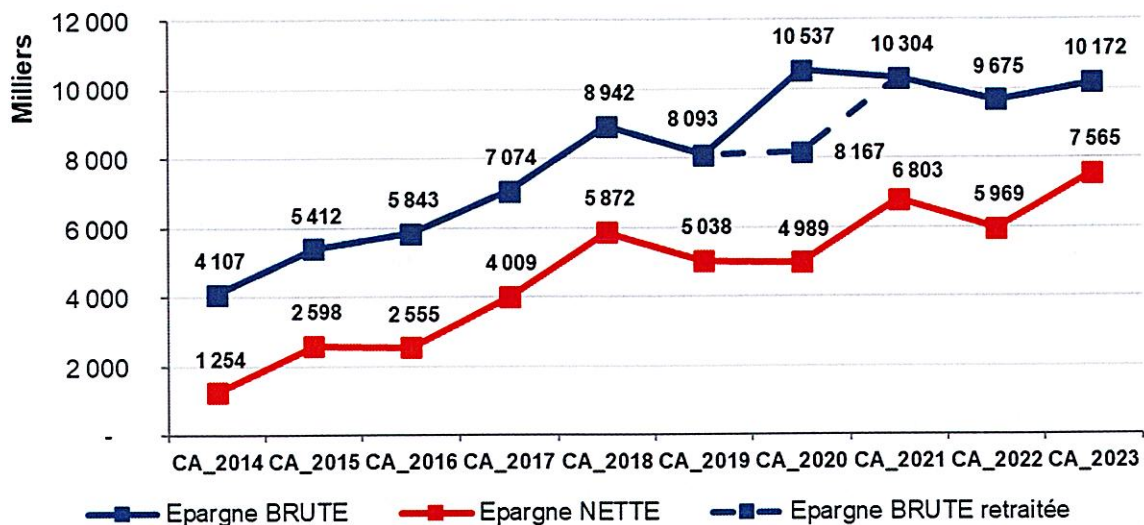
Les restes à réaliser comprennent 5 326 406,25 € de dépenses et 814 953,49 € de recettes.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2023 de la section de fonctionnement atteint + 7 735 080,51 €. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

La maîtrise de ces dernières permet à la Ville de maintenir ses épargnes brute et nette indispensables au financement de ses investissements principalement par fonds propres.

EVOLUTION DES NIVEAUX D'EPARGNE



L'**épargne brute** représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par la différence entre les produits réels et les charges réelles.

Cette épargne est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Sur la période étudiée, l'épargne brute **a progressé de 6 064 873 €**.

L'**épargne nette** représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

Cette épargne est un indicateur mesurant, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Sur la période étudiée, l'épargne nette **a progressé de 6 310 923 €**.

Entre 2022 et 2023, l'épargne brute est en hausse de 496 159 € et l'épargne nette est en hausse de 1 596 028 €.

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46 835 745,76 € et sont supérieures de 1 380 111,87 € au budget voté du fait notamment de la comptabilisation des opérations de cessions au chapitre 77 mais dont la prévision budgétaire est au chapitre 024.

Recettes de fonctionnement	CA_2021	CA_2022	BUDGET_2023	CA_2023	exécution	Progression 2023/2022
013 Atténuation de charges	16 256,37	49 407,96	2 000,00	13 415,21	670,8%	-72,8%
70 Produits des services	1 226 405,15	1 246 222,45	1 199 717,00	1 388 880,98	115,8%	11,4%
73 Impôts et taxes	28 617 400,87	30 149 781,09	29 802 426,43	29 646 189,29	99,5%	-1,7%
74 Dotations et participations	11 878 435,45	11 798 630,79	11 887 774,00	12 483 974,52	105,0%	5,8%
75 Autres produits de gestion courante	355 042,41	498 932,90	363 505,00	464 208,49	127,7%	-7,0%
76 Produits financiers	560 517,58	559 061,33	559 061,33	559 061,33	100,0%	0,0%
77 Produits exceptionnels	2 242 699,26	1 352 280,73	1 625 301,78	2 264 167,59	139,3%	67,4%
78 Produits de reprises de provisions	8 000,00	27 000,00	2 000,00	2 000,00	100,0%	-92,6%
Recettes réelles	44 904 757,09	45 681 317,25	45 441 785,54	46 821 897,41	103,0%	2,5%
042 Opérations de transferts entre section	42 711,77	19 100,67	13 848,35	13 848,35	100,0%	-27,5%
043 Opérations à l'intérieur de la section						
Recettes d'ordre	42 711,77	19 100,67	13 848,35	13 848,35	100,0%	-27,5%
Total recettes de fonctionnement	44 947 468,86	45 700 417,92	45 455 633,89	46 835 745,76	103,0%	2,5%

1) Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente un peu plus de 63 % des recettes réelles de fonctionnement. Les principaux éléments notables concernant ce chapitre sont les suivants :

- Une légère variation du produit des impôts et taxes entre 2022 et 2023 liée à l'effet taux (baisse) et à l'effet base (hausse) ;
- Le taux d'exécution de 99,5 % est proche de la prévision budgétaire mais impacté par une sous réalisation des droits de mutation enregistrée en 2023. Cela s'explique par un marché immobilier moins dynamique avec des conditions d'accès au crédit resserrées.

2) Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre budgétaire représente 26,7% des recettes réelles de fonctionnement, il est en hausse de 685 343 € par rapport à 2022, soit + 5,80% essentiellement en raison de la progression de la dotation pour les titres sécurisés, de la participation de la CAF au fonctionnement du centre social, du versement du bonus territoire de l'année 2022 pour le multiaccueil et le relais petite enfance et enfin le versement par anticipation de la participation au dispositif « Petits déjeuners dans les écoles ».

Les deux composantes principales de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

En 2023, l'augmentation de la DSU (+113 957 €) permet à nouveau de compenser la baisse de la DF de -11 567 €.

Les DSU et DF atteignent 8 275 782 € en 2023 contre 8 173 392 € en 2022, soit une progression de 102 390 €.

Depuis 2014, la baisse des dotations de l'Etat représente un manque à gagner pour la commune, il est de 278 291 € en 2023 hors effet inflation pour un cumul proche des 5M€.

3) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires représentent 4 691 733,60 €, soit 10% des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » comptabilise 13 415,21 €. Ce chapitre ne comporte que quelques remboursements divers sur salaires ou charges.

Le chapitre 70 « Produits des services » totalise 1 388 880,98 €. Ces produits sont issus des prestations payantes assurées par la collectivité. Ce chapitre en hausse de 11,4% par rapport à 2022 enregistre notamment une régularisation sur les remboursements des cotisations CNRACL des personnels en détachement.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » s'élève à 464 208,49 € émanant des revenus locatifs sur biens immobiliers dont la Ville est propriétaire, de redevances versées par les concessionnaires et de produits divers de gestion courante.

Le chapitre 76 « Produits financiers » :

Dans le cadre de la renégociation de ses emprunts toxiques, la Ville a bénéficié d'un fonds de soutien à hauteur de 7 418 086.90 €.

Le versement de ce fonds était initialement prévu en treize annuités allant de 2016 à 2028 et ce pour un montant annuel de 570 622.07 €.

En 2018, la Ville a bénéficié d'un versement anticipé sur l'un des deux prêts renégociés pour 115 607.29 €.

Depuis 2019 et ce jusqu'en 2028, la Ville percevra 559 061.33 €.

Le Chapitre 77 « Produits exceptionnels » :

Depuis 2021, le chapitre intègre les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail soit 811 019,21 € en 2023.

Les reste du chapitre est composé des produits de cessions d'immobilisations pour 530 411,82 €, de 752 828,32 d'écritures de régularisations sur d'anciens jugements et de 169 908,24 € de dégrèvements fiscaux, avoirs divers et remboursements de sinistres.

Le Chapitre 78 « Reprises sur provisions » :

En 2023, les dotations aux provisions pour risques et charges ont fait l'objet d'une réévaluation des risques permettant une reprise à hauteur de 2 000 €.

Chapitre 042 – Opérations de transferts entre sections

Il s'agit de la constatation d'amortissements de subventions d'équipement.

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 39 100 665,25 € et représentent un taux de réalisation du budget voté de 94,9%.

Ces dépenses sont en hausse de 1 051 975,70 € entre 2022 et 2023, soit +2,8%.

Dépenses de fonctionnement	CA_2021	CA_2022	BUDGET_2023	CA_2023	exécution	Progression 2023/2022
011 Charges à caractère général	7 529 099,06	9 372 658,09	12 307 893,31	10 248 351,95	83,3%	9,3%
012 Charges de personnel	22 957 751,33	21 917 139,60	21 797 434,00	21 658 289,92	99,4%	-1,2%
014 Atténuations de produits			1 500,00	280,00	18,7%	
65 Autres charges de gestion courante	2 611 981,31	2 714 299,39	2 791 121,00	2 726 867,15	97,7%	0,5%
66 Charges financières	1 457 383,40	1 330 360,71	1 189 583,94	1 184 904,39	99,6%	-10,9%
67 Charges exceptionnelles	44 160,51	261 193,19	270 846,72	199 219,41	73,6%	-23,7%
68 Dotation pour risques et charges		410 280,53	632 455,06	632 439,71	100,0%	54,1%
Dépenses réelles	34 600 375,61	36 005 931,51	38 990 834,03	36 650 352,53	94,0%	1,8%
042 Opérations de transferts entre section	2 402 865,06	2 042 758,04	2 213 848,35	2 450 312,72	110,7%	20,0%
043 Opérations à l'intérieur de la section						
Dépenses d'ordre	2 402 865,06	2 042 758,04	2 213 848,35	2 450 312,72	110,7%	20,0%
Total dépenses de fonctionnement	37 003 240,67	38 048 689,55	41 204 682,38	39 100 665,25	94,9%	2,8%

1) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre totalise 10 248 351,95 € et représente 28% des dépenses réelles de fonctionnement. La hausse de 875 693,86 € soit 9,3 % par rapport à l'exercice 2022, s'explique notamment par l'ouverture du complexe de l'abbaye (+432k€), des dépenses en hausses concernant les directions opérationnelles (+690k€, jeunesse, culture, manifestations, bâtiments, espaces verts, propreté urbaine, foncier) et avec une baisse sur le poste des fluides (-247k€).

2) Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale représente 21 658 289,92 €, soit 59,1% des dépenses réelles de fonctionnement. Malgré la hausse du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2023, la masse salariale est pour la seconde fois inférieure au niveau de 2014 et diminue pour la cinquième année consécutive :

- 2019 : - 560 025.01 € ;
- 2020 : - 599 471.90 € ;
- 2021 : - 1 024 391.70 € ;
- 2022 : - 1 040 611,73 € ;
- 2023 : - 258 849,68 €.

3) Chapitre 014 – Atténuations de produits

Ce chapitre enregistre des dégrèvements ou restitution fiscalité. Pour 2023, il s'agissait d'un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs.

4) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 2 726 867,15 € et représente 7.4% des dépenses réelles de fonctionnement, il varie d'un peu moins de 0,5%.

En 2023, le Centre Communal d'Actions Sociales a bénéficié d'un maintien de sa subvention à 1 096 331 €, tout comme les associations avec 1 187 532 € de subventions attribuées en hausse de 1,3%.

5) Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre totalise 1 184 904,39 € et représente 3,23% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 145 456,32 € de moins que l'an dernier.

La Ville présente un encours de dette très sécurisé à 99,3 %. La Ville ne dispose que d'un seul emprunt à taux variable indexé sur Euribor 12 mois. L'encours à taux variable 2023 profite encore d'un faible niveau de taux sur les trois premiers trimestres et présente un coût conforme au marché sur la dernière échéance de l'exercice 2023.

6) Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre budgétaire totalise 199 219,41 €. Il comprend 20 000 € de subventions exceptionnelles, l'annulation du titre 2545 de 2022 pour 150 346,72 € pour réémission au bon créancier, des annulations diverses pour 27 157,95 € et quelques remboursements d'ALSH, de location de salles et divers.

7) Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Il s'agit de l'ajustement de la provision pour créances douteuses conformément à la délibération 2022-106 du 9 novembre 2022 pour 51 287,20 € détaillée en page 95 du budget primitif 2023 et de la provision du titre 1231 du 22 mai 2023 et des titres liés à l'arrêt de la cour d'appel de Douai du 16 février 2015 pour 581 152,51 €.

8) Chapitre 042 – Opérations de transferts entre sections

Ces crédits sont constitués des amortissements des immobilisations comptabilisés conformément à la délibération 2017-101 et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des plus-values de cessions.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution budgétaire 2023 de la section d'investissement fait ressortir un résultat excédentaire de 3 429 555,99 € auquel s'ajoutent :

- La reprise du déficit antérieur : - 7 742 659,68 ;
- Le solde des restes à réaliser (RAR) 2023 : - 4 511 452,76 €
 - RAR en dépenses : 5 326 406,25 € ;
 - RAR en recettes : 814 953,49 €.

Ce qui porte le besoin de financement de la section d'investissement à 8 824 556,45 €.

a. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 17 027 009,16 €, soit 84,3% du budget voté. En complément, des subventions ont été notifiées, 814 953,49 € sont en attente de versement et figurent en reste à réaliser.

Recettes d'investissement	CA_2021	CA_2022	BUDGET_2023	CA_2023	exécution	Restes à réaliser_2023
13 Subventions d'investissement	3 001 364,87	6 126 202,19	4 049 938,46	3 413 869,32	84,3%	814 953,49
16 Emprunts et dettes assimilées	3 350 000,00		2 600 000,00		0,0%	
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 700,00	5 978,00	10 000,00	2 047,87	20,5%	
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 422 116,17	2 221 287,56	1 752 640,77	1 784 460,04	101,8%	
1068 Excédent de fonct. capitalisés	5 336 571,73	5 002 777,93	9 942 594,42	9 942 594,42	100,0%	
21 Immobilisations corporelles	175 924,95	10 498,33	1 397 934,28	1 442 047,93	103,2%	
23 Immobilisations en cours	540 924,14	62 710,61				
458 Opérations pour le compte de tiers	162 277,20	193 828,08	441 989,58	441 989,58	100,0%	
Recettes réelles	15 345 670,87	13 990 879,06	20 195 097,51	17 027 009,16	84,3%	814 953,49
040 Opé. D'ordre de transferts entre section	2 402 865,06	2 042 758,04	2 213 848,35	2 450 312,72	110,7%	
041 Opérations patrimoniales	1 475 385,32	557 824,37	3 000 000,00	558 940,25	18,6%	
Recettes d'ordre	4 327 187,17	3 878 250,38	5 213 848,35	3 009 252,97	57,7%	-
Total recettes d'investissement	19 672 858,04	17 869 129,44	25 408 945,86	20 036 262,13	78,9%	814 953,49

Uniquement les chapitres avec exécution budgétaire (hors 024 et 021)

1) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Les recettes s'élèvent à 1 784 460,04 € dont 1 662 640,77 € au titre du FCTVA sur les dépenses d'équipement effectuées en 2021 et 121 819,27 € au titre de la taxe d'aménagement.

2) Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

Conformément à la délibération 2023-030 du 12 avril 2023, 9 942 594,42 € ont été affectés à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement identifié à la suite de la clôture 2022.

3) Chapitre 13 – Subventions d'investissement

En 2023, ce sont 3 413 869,32 € qui ont été perçus au titre des subventions.

D'autres subventions ont été notifiées mais non pas fait l'objet d'un versement sur l'exercice 2023 d'où leur placement en restes à réaliser (814 953,49 €).

4) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

En 2023, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt.

En tenant compte du fonds de soutien, au 31 décembre 2023 l'encours de la dette s'élève à 29 534 579,50 €. Il est inférieur de 4 101 818,99 € comparé à l'encours de 2014 qui s'élevait à 33 636 398,49 €.

L'article 165 comptabilise les dépôts de garantie et cautions reçus lors de la signature de baux locatifs.

5) Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Il s'agissait en 2023 de modifier l'imputation comptable des opérations en maîtrise d'ouvrage unique réalisées avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) sur les travaux de la cité des Bouviers, Rue de l'égalité et rues Voltaire et Diderot. La contrepartie de ces opérations est constatée en dépenses aux chapitres 458 pour 1 397 934,28 €. Le solde est constitué de divers remboursements sur acquisitions de biens.

6) Chapitres 458xxx – Opérations pour le compte de tiers

Les chapitres 458 enregistrent les remboursements de la FDE pour les opérations en maîtrise d'ouvrage unique sur les travaux du chemin de Jérusalem et de la rue Barbusse.

7) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre section

Il enregistre la contrepartie des amortissements passés en dépenses de fonctionnement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des plus-values de cessions.

8) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisations au compte de travaux correspondant ou encore de reprises d'avances lors de l'exécution des marchés publics.

b. Les dépenses d'investissement

Fin 2023, les dépenses réelles d'investissement atteignent 16 033 917,54 €.

Dépenses d'investissement	CA_2021	CA_2022	BUDGET_2023	CA_2023	exécution	Restes à réaliser_2023
20 Immobilisations incorporelles	266 140,87	236 194,68	1 060 273,57	251 784,55	23,7%	438 827,04
204 Subventions d'équipement	1 363,44	22 975,67	1 233 740,92	262 721,86	21,3%	937 855,94
21 Immobilisations corporelles	6 313 063,90	8 895 219,68	11 889 722,05	6 549 088,07	55,1%	3 014 163,78
23 Immobilisations en cours	3 527 479,00	8 745 451,10	5 625 699,16	4 518 463,26	80,3%	935 559,49
<i>Total des opérations d'équipement</i>	<i>10 108 047,21</i>	<i>17 899 841,13</i>	<i>19 809 435,70</i>	<i>11 582 057,74</i>	<i>58,5%</i>	
16 Emprunts et dettes assimilées	3 501 690,13	3 706 206,57	2 614 000,00	2 606 337,45	99,7%	
10 Dot, fonds divers et réserves	1 537,02	8 582,75	10 000,00		0,0%	
13 Subventions d'investissement	44 896,69		26 081,04	21 950,26	84,2%	
26 Participations et créances rattachées			6 000,00	6 000,00	100,0%	
27 Autres immobilisations financières			300 000,00	300 000,00	100,0%	
454 Gestion des périls	176 008,72	1 361,36				
458 Opérations pour le compte de tiers	604 266,78		1 517 572,09	1 517 572,09	100,0%	
<i>Dépenses réelles</i>	<i>14 436 446,55</i>	<i>21 615 991,81</i>	<i>24 283 088,83</i>	<i>16 033 917,54</i>	<i>66,0%</i>	<i>5 326 406,25</i>
040 Opé. D'ordre de transferts entre sector	42 711,77	19 100,67	13 848,35	13 848,35	100,0%	
041 Opérations patrimoniales	1 475 385,32	557 824,37	3 000 000,00	558 940,25	18,6%	
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>1 518 097,09</i>	<i>576 925,04</i>	<i>3 013 848,35</i>	<i>572 788,60</i>	<i>19,0%</i>	
Total dépenses d'investissement	15 954 543,64	22 192 916,85	27 296 937,18	16 606 706,14	60,8%	5 326 406,25

1) Les opérations d'équipement

Fin 2023, complétés des dépenses liées à l'ERBM, les dépenses d'équipement représentent 11 882 057,74 € d'opérations réelles sur les chapitres 20, 204, 21, 23 et 27.

Le taux de réalisation et d'engagement des dépenses est de 85,6% du budget prévisionnel.

2) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

En 2023, la Ville a procédé au remboursement du capital de sa dette à hauteur de 2 604 306,58 € contre 3 706 206,57 € en 2022, la différence venant abonder l'épargne nette de l'année 2023.

Depuis 2016, la Ville rembourse davantage le capital de sa dette que ses charges d'intérêts. Compte tenu des conditions de marché de l'année 2023, la ville a utilisé davantage son autofinancement pour financer ses investissements. Avec le bon niveau de l'épargne brute, la ville sera en capacité le cas échéant de mobiliser du financement bancaire avec des conditions moins défavorables qu'en 2023.

3) Chapitre 13 – Dotations, fonds divers et réserves

Le chapitre enregistre des restitutions partielles des subventions d'investissement de la CAF pour la maison de quartier Kennedy et pour l'espace de vie sociale situé Boulevard du Général de Gaulle ainsi qu'un ajustement sur le calcul d'une subvention accordée par RTE (Réseau de Transport Electricité) pour les travaux du complexe de l'abbaye.

4) Chapitre 26 – Participations et créances rattachées

C'est dans ce chapitre qu'est comptabilisée la participation de la commune au capital de la SPL (Société Publique Locale) de l'Artois pour 6 000 €.

5) Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Pour l'opération ERBM, conformément au contrat de concession d'aménagement avec la SPL de l'Artois, il a été versé une avance de trésorerie pour le lancement de la phase pré-opérationnelle.

6) Chapitres 458xxx – Opérations pour le compte de tiers

Des crédits étaient positionnés pour modifier l'imputation comptable des opérations en maîtrise d'ouvrage unique réalisées avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) sur les travaux de la cité des Bouviers, Rue de l'égalité et rues Voltaire et Diderot pour 1 397 934,28 €, auxquels se sont ajoutés les travaux de l'année 2023 pour les rues Léo Lagrange et Gruyelle-Pruvost pour un total de 119 637,81€.

7) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre sections

Il s'agit de la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement pour la constatation d'amortissements de subventions d'équipement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des moins-values de cessions.

8) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisations au compte de travaux correspondant ou encore de reprises d'avances lors de l'exécution des marchés publics.